



11, route de Salins
39380 OUNANS
Tél.: 03.84.37.77.42
Fax : 03.84.37.77.44

BON DE COMMANDE DEMANDE DE MISE A DISPOSITION

Partie complétée par TERRE D'EMPLOIS-TEMPO

Contact le:

Par :

Premier contact oui

non

Rencontre utilisateur / site

oui

non

VOTRE STRUCTURE

NOM :

Type : Collectivité Association Entreprise

Adresse :

C.P VILLE

Adresse mail :

Tel : Fax :

Interlocuteur pour la mise à disposition :

Tel :

Adresse de facturation (si différente) :

RIB : SIRET :

Code APE :

Convention collective applicable :

Durée légale du travail : 35h Autres Accord RTT oui non

MISSION :

Entretien de locaux

Intérieurs

Extérieurs

Entretien espaces verts

Administratif

Service / Restauration

Manutention

Vente / Communication

Intervention auprès de personnes

Adultes

Enfants

Autres :

Mission régulière oui non

Nombre de personne :

Descriptif de la mission :

.....

.....

.....

.....

Jours et heures d'intervention souhaités	Durée estimée

Lieu d'exécution de la mission (si différent de l'adresse de votre structure)

Chez / à :

Tel :

Adresse :

Véhicule mis à disposition par votre structure : oui non

Matériel mis à disposition par votre Structure :

.....
.....
Paniers : (Forfait de 5€ pour toute mission à la journée) oui non

Indemnités kilométriques forfaitaire de 0,30€/km à compter du 11^{ème} aller/retour :

Obligations du client :

- **L'utilisateur s'engage à fournir au salarié les équipements de protection et le matériel** nécessaires pour que celui-ci puisse intervenir en toute sécurité dans le cadre de sa mission.
- Une mission à disposition d'une durée inférieure à une heure sera facturée pour une heure.
- **ATTENTION** toute modification (tâches, jours, heures d'intervention) doit être transmise à l'Association Intermédiaire au préalable.
- Le client se doit de signer le contrat de mise à disposition avant l'exécution de la mission, de même il doit contresigner et restituer le relevé d'heures au dernier jour de la mission.
- L'article 1384 du Code Civil prévoit que le contrat de mise à disposition implique que **le personnel mis à disposition demeure exclusivement placé sous le contrôle et la surveillance de l'utilisateur.**
- L'utilisateur est responsable de tous les dommages causés par le travailleur à l'occasion de la mise à disposition résultant entre autre d'une absence ou d'une insuffisance de contrôle ou d'encadrement. **Il est vivement recommandé à l'utilisateur de vérifier que son assurance couvre ces éventuels dommages.**
- **Sécurité, travaux dangereux :** L'utilisateur déclare que le salarié mis à sa disposition ne sera pas affecté à des travaux particulièrement dangereux figurant sur la liste établie par l'arrêté du 8 octobre 1990 (tenue à votre disposition dans nos locaux).
- L'utilisateur déclare avoir pris connaissance du fait qu'il est responsable de la conduite du travail, et de l'encadrement du salarié mis à disposition par l'Association.
- **Salaire de référence :** Le salarié mis à disposition doit percevoir la rémunération, y compris primes et avantages en nature, que percevrait, dans votre entreprise, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail (article L322-4-16-3 du code de travail), y compris en cas d'accord RTT avec maintien total ou partiel de la rémunération. La rémunération doit être calculée dans le cadre des accords collectifs sur la réduction du temps de travail s'il y a lieu. Par conséquent, l'entreprise certifie que la rémunération de référence sur le poste est :

Salaire de base : Indemnités ou primes :

Certifié exact

Fait à , **le**

Nom et qualité du demandeur :

Signature

Vous utilisez nos services pour la première fois ! Merci de nous préciser comment avez vous eu connaissance de TERRE D'EMPLOIS-TEMPO : Par vos relations Par une plaquette d'info Autres, précisez.....